

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2014  
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15  
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15  
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TURNERIE Serge  
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15  
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

#### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bruges - ZAC Fieusal - Secteur Lac Lamothe - Rue Pierre Duhaa et rue de Fieusal - rectificatif du montant de TVA sur marge - cession d'un terrain communautaire à la SAS Twins - Décisions**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le Président à signer la vente du terrain de 1972 m<sup>2</sup> cadastré AM323 et situé rue Pierre Duhaa et rue de Fieusal, sur le secteur Lamothe de la ZAC économique Fieusal de Bruges, par délibération 2013/0671.

La convention de cession valant promesse d'achat a été signée par Monsieur Sébastien MOSES, agissant en sa qualité de Président du Directoire de Twins, le 10 septembre 2013 et indique « la vente, si elle se réalise aura lieu au prix de 197 500€ dont 37 943,38€ de TVA sur marge payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente. »

La Communauté Urbaine de Bordeaux a levé l'option le 4 novembre 2013, suite à la délibération du 27 septembre 2013 prise en Conseil.

Préalablement à la signature de l'acte authentique, il convient de régulariser le montant de la TVA sur marge dont le calcul était erroné et dont le taux a été modifié au premier janvier 2014.

La vente de ce terrain s'effectue donc au prix de 197 500€ TTC, dont la TVA sur marge s'élève à 32 315,21€. Le montant HT de la vente est ainsi établi à 165 184,79€, soit près de 84€/m<sup>2</sup> de terrain pour une estimation de France Domaine (N°2013-075v 0781) de 70€/m<sup>2</sup> terrain.

Ce montant annule et remplace le montant indiqué de 159 556,62€ HT dans la précédente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le code de l'Urbanisme,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération N°2011/0205 du 25 mars 2011,

**VU** la délibération N°2013/0671 du 27 septembre 2013,

**VU** le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC Fieusal, secteur Lamothe,

**VU** le cahier des charges de consultation pour cession du terrain AM323,

**VU** la convention signée par Monsieur Sébastien MOSES, Président du Directoire de la société Twins,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Suite au choix de candidature fait dans le cadre d'une consultation acquéreur, qui porte sur la création de bureaux tels que définis par le dossier remis le 31 mai 2013 et répondant aux critères de sélection, il a été autorisé la cession du terrain à la SAS Twins à un prix défini en TTC mais que le montant de la TVA sur marge était erroné.

**DECIDE**

**Article 1 :** La cession du terrain de 1972 m<sup>2</sup> situé rue Pierre Duhaa et rue de Fieusal au sein de la ZAC de Fieusal à Bruges, parcelle cadastrée AM 323, à la SAS Twins, ou à toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, est réalisée pour un montant HT de 165 184,79€, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge de 32 315.21€ soit un prix global de 197 500€ TTC pour la surface considérée.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

**Article 3 :** Le montant de la recette sera imputé au chapitre 77 article 775 fonction 900 CRB BD00 programme DB10.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 JUIN 2014**

**PUBLIÉ LE : 30 JUIN 2014**

Mme. CHRISTINE BOST